

# Exercice pratique : les événements de gestion d'une société

	Année N	Année N+1
Janv.		<p>CA clôture de l'exercice + 1 mois</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation des comptes de l'exercice précédent ;</li> <li>• Examen des conventions réglementées conclues autorisées et exécutées au cours de l'exercice précédent ;</li> <li>• Gestion de la société.</li> </ul>
Fév.		
Mars		<p>CA AG – 45 jours</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêt définitif des comptes annuels de l'exercice précédent et établissement du rapport de gestion écrit, et le cas échéant, des comptes consolidés ;</li> <li>• Le cas échéant, si capital variable, arrêt de la liste des actionnaires ;</li> <li>• Arrêt de l'ordre du jour (ODJ) et du texte des résolutions de l'AG et de la convocation de l'AG ;</li> <li>• Le cas échéant, convocation du CAC ;</li> <li>• Communication par l'organe compétent aux CAC, et le cas échéant aux administrateurs, de la liste et de l'objet de toutes les conventions, y compris celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales (à l'exception de celles qui ne sont pas significatives en raison de leur objet ou de leur implication financière) ;</li> <li>• En cas de SCIC, sélection d'un réviseur coopératif ;</li> <li>• Gestion de la société</li> </ul>
Avr.		<p>AG – 30 jours</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Envoi des convocations pour l'AG.</li> </ul>
Mai		<p>AG (ordinaire), fonction des résolutions préparées par le CA</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation des comptes de l'exercice précédent ;</li> <li>• Consultation, voire décision le cas échéant (cf. statuts) quant à l'affectation des bénéfices ;</li> <li>• Etc.</li> </ul>
juin		
Juill.		
Août		<p>CA post AG</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Application des décisions de l'AG ;</li> <li>• Le cas échéant, mise en paiement des dividendes ;</li> <li>• Gestion de la société</li> </ul>

Sept.	<p>AG constitutive</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature des statuts</li> <li>• Nomination/élection du Président</li> <li>• Nomination/élection des membres des organes de direction de la SAS</li> <li>• Le cas échéant, nomination du ou des Commissaires aux comptes (CAC)</li> </ul> <p>Formalités enregistrement RCS (cf. site internet du greffe du Tribunal de commerce)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture d'un compte bancaire pour le compte de la société en cours de formation (réclamer une attestation de dépôt en original) ;</li> <li>• Réalisation d'une formalité de publicité auprès d'un journal d'annonces légales (liste disponible sur le site du greffe du TC) ;</li> <li>• Le cas échéant, sélection d'un CAC (ou d'un CAC titulaire et un CAC suppléant si personnes physiques).</li> <li>• Formulaires cerfa à compléter et dépôt du dossier au greffe.</li> </ul>	
Oct.		<p>CA avant clôture de l'exercice</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant et élaboration d'un bilan décrivant les éléments actifs et passifs et faisant apparaître de façon distincte les capitaux propres, le compte de résultat récapitulant les produits et les charges de l'exercice, ainsi que l'annexe complétant et commentant l'information donnée par le bilan et le compte de résultat ;</li> <li>• Le cas échéant, détermination de la répartition de l'excédent net de gestion.</li> </ul>
Nov.		
Déc.		<p>Communication des résultats de l'exercice au Tribunal de commerce</p>